



Association de Protection du Val Lamartinien et du site de

Siège Social Mairie de 71960 La Roche Vineuse

Déclarée le 1^{er} avril 1988 en Préfecture de Mâcon. Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Agréée au titre des articles L 141-1 & L 142-1 du code de l'environnement dans le cadre géographique du département de Saône & Loire

Président Jacques DOUMET 71960 BERZE LA VILLE Tél 03 85 51 06 66 - 06 85 53 08 29 - jdoumet@orange.fr - Site web : <http://www.apvlc.org>

Merci d'envoyer toutes correspondances à l'adresse personnelle du Président ci-dessus mentionnée

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2014 à 20 h

Salle des fêtes de Berzé la Ville

Ordre du jour

Rapport Financier,
Rapport Moral,
Nos relations avec la Préfecture, le Conseil Général, les Maires, la CAMVAL, les Associations et les Collectifs,
Energies renouvelables,
Antennes de téléphonie mobile et Synerail,
Schéma départemental des carrières et carrière de Burgy,
Bruit : TGV à Cluny,
Election des membres du Conseil d'administration.

Le Président Jacques DOUMET ouvre la séance.

Message du Président :

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire 2014 de l'APVLC en remerciant et en félicitant tout d'abord le nouveau Maire de BLV Christophe Juvanon, qui met à notre disposition cette belle salle « La Berzéenne », et avec lequel nous entretenons les meilleures relations depuis longtemps, ainsi qu'avec son père, Conseiller général.

Mesdames, Messieurs, chers amis, les membres du Bureau de l'APVLC se joignent à moi pour vous saluer et vous remercier de votre présence qui est un véritable encouragement en faveur de la défense de l'environnement et du cadre de vie des citoyens :

Les élus parlementaires et Conseillers généraux :

Jean Girardon, Président de l'Association des Maires.
Pierre Martinerie, Vice-président du Conseil général
Gérard Voisin, Député honoraire,

Budget prévisionnel 2014

Recettes

- Dons et cotisations	3000,00	€	
- Subventions	280,00	€	
- Produits financiers	300,00	€	

	3580,00	€ 3580,00 €

Dépenses

- Frais de fonctionnement	1800,00	€	
- Assurance RC	230,00	€	
- Frais de déplacements	800,00	€	
- AG et conférences	500,00	€	
- Frais financiers	15,00	€	
- Honoraires judiciaires	4000,00	€	
- manifestations	2000,00	€	

	9345,00	€ 9345,00 €

			- 5765,00 €

L'Assemblée lui donne quitus pour ce rapport.

RAPPORT MORAL du Président Jacques Doumet

L'APVLC est une association loi 1901 déclarée en préfecture depuis 1988, agréée sur le plan départemental depuis 2002.

L'agrément a été renouvelé cette année le 31 mars 2014 par arrêté préfectoral :

- pour 5 ans
- dans le cadre géographique du département de Saône et Loire
- Cet agrément lui confère les droits reconnus à l'article L 141-1 et L 141-2 (participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement).

Le Bureau de l'APVLC se compose des mêmes membres qui s'étaient présentés l'année dernière.

En fin de séance nous procéderons à l'élection des membres du Conseil d'Administration pour lequel nous lançons un appel aux candidatures.

De ce Conseil sera issu un nouveau Bureau avec un nouveau président.

La défense de l'environnement et en particulier de la nature, c'est d'abord la défense de la vie et de la planète, une grande cause par excellence. Consacrer une partie de son temps et de son énergie à une grande cause, de façon désintéressée, contribue à donner un sens à sa vie.

Nous avons inscrit à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale des thèmes qui nous ont mobilisés cette année et que vont développer mes collègues :

- Energies renouvelables
- Antennes téléphonie mobile et Synérail
- Schéma départemental des carrières et Burgy RJ
- Bruit : TGV Cluny – Points noirs bruit Mâcon, Crêches-sur-Saône

S'ajoutent quelques affaires diverses :

Carrière Burgy (le Préfet, par courrier du 6/8/2013, s'oppose à l'extension. Grosne-Terrassement fait appel de la décision du préfet)

Berzé la Châtel (recours devant la Cour Administrative d'appel de Lyon)

Monsieur De Milly nous informe qu'il est sans nouvelle de la procédure juridique toujours en cours à ce jour.

Grande surface Charnay (aide juridique à l'Association Charnaysienresponsables pour ses recours administratifs, gracieux devant le Maire et hiérarchique devant le Ministre)

Intervention de Monsieur Voisin qui précise que toutes les procédures ont été respectées dans ce dossier et qu'ayant porté l'affaire en justice il ne pouvait en dire plus actuellement.

Quant aux indemnités réclamées dans le cadre des réseaux d'assainissement de la ville de Charnay et, en tant que citoyen, il sollicite l'aide de l'APVLC pour aborder ce sujet. Monsieur Voisin adressera un courrier à APVLC.

Monsieur Martinerie rappelle à Monsieur Voisin que ce n'est peut-être pas la vocation première de notre Association.

Monsieur Juvanon précise que ces genres de situation souvent difficiles à résoudre, se verront progressivement atténuées avec la nouvelle loi ALUR qui préconise l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Parc d'éoliennes à Verzé : réunion avec le Maire de Verzé, projet finalement retiré

(opposition du Préfet en raison de la co-visibilité avec le grand site de Solutré et déboisement)

Mesures ondes : Interventions auprès de plusieurs particuliers.

Problème de voisinage GUERIN BLV

Dossiers traités, comme toujours, en bonne relation et selon le cas :

Avec les élus : Conseil Général, Députés, Sénateurs, Maires, CAMVAL : Conseil de développement

Avec les Associations : SauvCLUNY3G, Monts du Mâconnais, Vallons ensemble, APVN, Charnaysiensresponsables, AVB, UFC que choisir, La Brandonnaise, Aise, Collines humaines, CAPEN

Avec les Collectifs

Avec l'Administration : Consultant préfecture, Coderst, CDPNS, Comité de pilotage rivières, IDC

Enfin, dans le domaine de la Transition Energétique, nous avons participé aux débats publics à Dijon et à Cluny.

L'Assemblée approuve le rapport moral du Président.

NOS ACTIONS

Les membres du Bureau présentent ensuite leur rapport sur les dossiers dont ils ont la responsabilité :

ENERGIES RENOUVELABLES, Yves DURAND :

a) Position de l'APVLC

L'APVLC est fondamentalement pour le développement des énergies renouvelables en Saône et Loire si :

- 1) elles correspondent à des ressources locales
- 2) leur exploitation aboutit à un coût de l'énergie acceptable dans la durée
- 3) les installations pour les produire n'engendrent pas pour les riverains des gênes inacceptables.

b) Types d'énergie renouvelables et sources

TYPES D'ENERGIE ET CARACTERISTIQUES			
Type d'énergie	Sources d'énergie	Effets induits	Implantation possible
Biomasse	Déchets	Gaz à effet de serre	Zone très habitée
	Bois	Gaz à effet de serre	Zone forestière
	Biocarburants	Se fait au détriment de l'alimentation	Zone agricole
Hydraulique	Energie hydraulique	Disparition de vallée	Rivière
	Marée	Sites très limités dans le monde	Bord de mer
	Energie thermique (2)	Au stade prototype	Pleine mer
Eolien	Vent	Energie aléatoire et potentiellement chère	Zone ventée
	Houle	Au stade pré industriel	Mer
Solaire	Thermique	Localisation limitée	Désert
	Photovoltaïque	Energie rythmée et potentiellement chère	Zone ensoleillée
Géothermique	Energie terrestre	Sites limités ou opportunités locales	Zone sismique

c) Potentiel des énergies renouvelables en Saône et Loire

Type d'énergie	Sources d'énergie	Potentiel en Saône et Loire
Biomasse	Déchets	Possible : ex : méthanisation)
	Bois	Possible : potentiel important en S&L
	Biocarburants	Possible : récupération de déchets agricoles
Hydraulique	Energie hydraulique	Très limitée (mini barrages ou moulins)
	Marée	Non
	Energie thermique (2)	Non
	Osmotique (3)	Non
Eolien	Vent	Possible si vent suffisant et stockage énergie
	Houle	Non
Solaire	Thermique	Non
	Photovoltaïque	Possible : opportunités locales (ex : nouvelles toitures)
Géothermique	Energie terrestre	Possible : situations locales (pompes à chaleur)

d) Projets Energie Renouvelables en S&L

Position de l'APVLC

- Pour la méthanisation des déchets (ex : Chagny)
- Pour la mutualisation des moyens de traitement des déchets sur le territoire.
- Pour l'utilisation des déchets de bois comme source d'énergie (Ex : Tramayes, projet Cluny)
- Pour la récupération de déchets agricoles (Ex : ferme expérimentale Jalogny)
- Pour l'utilisation du photovoltaïque sur certains bâtiments.

A condition que les gênes potentielles créées par ces installations soient efficacement traitées vis-à-vis des riverains.

Position réservée vis-à-vis des projets éoliens, en plus des problèmes environnementaux :

- Vents faibles et aléatoires (voire carte des vents du dossier régional) conduisant à un bilan économique incertain.
- Risques dans la durée sur les sociétés portant ces investissements et alimentées aujourd'hui par des promesses d'avantages fiscaux et de forte rentabilité.
- Risques liés à la fin de vie de ces investissements dont le démantèlement n'est à ce jour pas couvert.

Suite à cet exposé, Monsieur Martinerie intervient et souligne l'objectif recherché par le Conseil, c'est-à-dire, investissement dans les économies d'énergie, la diversification des moyens de production énergétique, tel que le voltaïque, la biomasse, les bio-carburants (avec la réserve de ne pas supplanter les cultures alimentaires au profit des carburants) tout cela ne pouvant être mis en place qu'après une charte élaborée avec les agriculteurs et la protection des riverains tout en prenant garde au vieil adage : « d'accord avec le modernisme mais pas en bas de chez moi ». Monsieur Martinerie souhaite que tous les dossiers relatifs aux projets d'énergie renouvelable soient traités avec la plus grande transparence vis-à-vis des populations concernées. Il souligne toute l'importance des actions de l'APVLC. A ce jour la géothermie ne reçoit pas les faveurs de l'ADEM, car trop de dépenses énergétiques supplémentaires, sauf pour les particuliers où les puits types « Canadiens » permettent un retour sur investissement à étudier.

Intervention de Monsieur MAYA, confirmant l'intérêt de la réduction de consommation d'énergie, et de la mutualisation des déchets.

Intervention de Monsieur Juvanon pour préciser que dans le cadre des actions du SMET la mutualisation des déchets ménagers s'organise et que les transports de ceux-ci vers l'usine de méthanisation se feront en grande partie par voie fluviale.

Un adhérent demeurant au hameau de Nancelle, sollicite notre vigilance sur tous les projets éoliens sur la commune de Verzé.

ANTENNES DE TELEPHONIE MOBILE ET SYNERAIL, Jørgen Bøving :

a) Un décret rassurant

Décret n° 2013-1162 du 14 décembre 2013 relatif au dispositif de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques

Les associations agréées pour la protection de l'environnement pourront désormais demander, aux frais des opérateurs, que soient menées des opérations de mesures d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Et ceci dans les locaux d'habitation, les lieux ouverts au public ou les établissements accessibles au public.

APVLC possède un appareil de mesure permettant de faire un pré-diagnostic et elle peut, si nécessaire, vous aider dans la démarche de demande de mesures officielles par l'Agence Nationale des Fréquences.

b) Les risques potentiels

Pas de consensus scientifique sur les risques potentiels de l'exposition aux radiofréquences pour la santé, mais plusieurs avis et études ont appelé à la prudence :

- En 2011, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé les radiofréquences comme cancérogènes possibles,
- La même année une résolution du Conseil de l'Europe recommande une valeur limite d'exposition de 0,6 V/m, voire à terme 0,2 V/m,
- En octobre 2013, l'Agence nationale de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), sans conclure à un effet sanitaire avéré, recommandait de limiter les expositions de la population aux radiofréquences – en particulier des téléphones mobiles – notamment pour les enfants et les utilisateurs intensifs.

c) Les valeurs limites en France

En France, pour une antenne-relais, les valeurs limites d'exposition sont imposées par le décret et s'échelonne entre 41 V/m et 61 V/m en fonction des générations de téléphonie mobile.

Une étude portant sur seize communes représentatives du territoire français publiée en août 2013, montre que les niveaux d'exposition sont inférieurs à 0,7 V/m dans 90 % des cas.

Devant l'incertitude sur les risques sanitaires, l'APVLC est bien entendu favorable à une baisse des seuils réglementaires.

Encore faut-il distinguer entre l'antenne-relais et le téléphone portable.

Un usage intensif du téléphone portable peut être plus préjudiciable pour la santé que l'antenne relais dont l'intensité des champs électromagnétiques diminue très rapidement avec l'éloignement par rapport à l'antenne.

d) Mesures effectués

Pour des antennes de téléphonie mobile, nous avons eu l'occasion d'intervenir plusieurs fois. A aucun endroit, à l'extérieur ou à l'intérieur, les valeurs que nous avons relevées n'ont atteint la valeur de 1 V/m.

Bien entendu, ces mesures ne peuvent être qu'indicatives.

Un adhérent s'interroge sur les émissions à proximité des antennes Wimax appelées à se développer dans les petites communes. APVLC répond que nous n'avons aucune mesure à ce jour mais que les opérateurs doivent se conformer aux normes actuelles, et que nous pouvons effectuer des mesures. Rendez-vous à prendre.

Pour les antennes Synerail qui participent à la sécurité du trafic ferroviaire, on peut noter qu'un organisme indépendant, EMITECH GROUP, a réalisé des mesures après la mise en service d'une antenne.

Les valeurs relevées ont partout été inférieures à 0,6 V/m.

Bien entendu, les antennes Synerail ne doivent pas recevoir des émetteurs de téléphonie mobile grand public.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES 2013 -2022, Roger Jandet :

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (C D N P S) s'est réunie, dans sa formation spécialisée (Carrières) à la préfecture, le mercredi 26 Mars 2014, à 15h30, sous la présidence de Mme SEGUIN, secrétaire générale de la Préfecture de Saône-et-Loire.

Au vu des remarques recueillies, nous sommes passés au vote formel sur la rédaction du Schéma Départemental des Carrières résultant des modifications retenues.

Vote : 1 contre, 0 abstention, 11 favorables.

Schéma Départemental des Carrières de Saône-et-Loire 2013-2022 approuvé par le Préfet de Saône-et-Loire le 24 avril 2014 par arrêté préfectoral n° 2014114-0033.

Pour information : Ce schéma sera remplacé par le Schéma Régional des Carrières qui devra être mis en œuvre avant 01/01/2020 (en application de loi 2014-366 du 24 mars 2014 qui modifie l'article L515-3 du Code de l'Environnement).

Question au sujet de l'extension de la carrière de Burgy : Suite à la décision préfectorale de ne pas donner suite à ce projet nous ne savons pas à ce jour si la société a déposé un recours. Affaire à suivre.

NUISSANCES FERROVIAIRES, Yves Durand :

TGV à CLUNY :

- Relance du sujet auprès du Conseil Général et des élus locaux.
- Demande d'aide sur l'aspect juridique pour classer la ligne en ligne nouvelle TGV.
- Etudier diverses possibilités techniques :
 - Utilisation des déblais des travaux sur la RCEA pour faire des merlons de terre.
 - Murs anti-bruits en bois.
 - ...

Il est convenu, avec l'assentiment de Monsieur Martinerie de se rapprocher du maire de Cluny, afin d'élaborer une démarche avec l'appui du Conseil Général en vue de résorber les nuisances au droit de Cluny.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après appel aux candidatures, sont élus : Jacques Doumet, Yves Durand, Henri Belouze, Roger Jandet, Alain Viseux, Jean-Jacques Tisserand, Bernard Sommereisen, Jørgen Bøving.

Jacques Doumet, s'il entend bien rester membre du Bureau, souhaite passer la main et que la Présidence de l'APVLC soit désormais assurée par un autre membre de l'Association.

Dans une courte allocution, Yves Durand a tenu à rendre hommage à Jacques Doumet :

" Cher Jacques,

L'APVLC c'est toi depuis plus de 30 ans !

Créée par Bernard Sommereisen, ici présent, à l'occasion de l'arrivée du TGV dans le Val Lamartinien, tu l'as vite rejointe et tu en as pris la présidence, il y a plus de trente ans.

Le TGV aurait pu être la seule motivation de l'association, mais tu as vite compris qu'il fallait étendre son champ d'actions à tout ce qui était protection des habitants contre les nuisances environnementales.

Je me souviens que tu m'as souvent dit : "Ce qui me motive, c'est d'aider les gens...seuls ils auraient beaucoup de mal à se défendre". Cette motivation, tu l'as toujours eue et tu continues à l'avoir. Pour cela tu as mis à disposition tes talents juridiques, tes qualités de débateur et une pugnacité inébranlable, tout en montrant une remarquable qualité relationnelle. Affectueusement nous t'appelons souvent "Jacques le Majeur", mais cela pourrait être "Jacques le battant".

Aujourd'hui tu quittes la Présidence avec la fierté d'avoir hissé l'APVLC au niveau départemental, l'APVLC première association agréée du département dans son domaine.

Mais tu ne quittes pas le navire, tu restes dans le Bureau et nous avons besoin de toi.
Au nom de toute l'équipe que tu as su construire, nous te disons merci!"

A Madame Doumet,

"Mais Jacques, sans son épouse ici présente, n'aurait pas pu accomplir tout ce qu'il a entrepris avec l'APVLC; que de réunions, chez vous, de coups de fil reçus, de calendrier fait au rythme de l'APVLC. Vous avez tout accepté sachant que Jacques était heureux dans cette animation de l'APVLC.

Aussi nous tenons à vous associer, Madame Doumet, à nos remerciements".

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnalités et adhérents présents et invite l'Assemblée au verre de l'amitié.

Le Président : Jacques Doumet

Le vice-Président : Yves Durand

Le Trésorier : Henri Belouze

P.S. : A l'issue de l'Assemblée Générale il a été procédé à l'élection du Bureau composé comme suit :

Président : Yves Durand

Vice-président : Jørgen Bøving

Trésorier : Henri Belouze

Conseiller juridique : Jacques Doumet

Alain Viseux

Roger Jandet

Jean-Jacques Tisserand

Bernard Sommereisen : Président d'honneur
